



DISTRICT AISNE DE FOOTBALL

Commission Juridique Restreinte Téléphonique

du Samedi 19 Octobre 2024 à Chauny

Président : Mr IBATICI Cédric.

Membres : Mme PORTAS Aurélie.

MM. - BLONDELLE Dominique - MINETTE Laurent

Il ne sera plus adressé de notification par courrier. Le PV sur le site Internet fera office de notification.

IMPORTANT : Le délai d'appel de 7 jours auprès de la Commission d'Appel « Affaires Générales » commencera dès publication sur le site Internet pour les rencontres de championnat.

Le délai d'appel de 48 Heures auprès de la Commission d'Appel « Affaires Générales » commencera dès publication sur le site Internet pour les rencontres de Coupes

La commission rappelle que les réserves portées doivent être extrêmement précises et ne contenir aucune erreur par rapport au règlement auquel elles font référence. Il est d'ailleurs conseillé aux clubs d'utiliser à cet effet les formules préétablies figurant sur la tablette.

SENIORS

N° 51638.1 – AS OHIS 2 / FC WATIGNY 2 du 13/10/24 comptant pour le Brassage D5, Groupe A
Réclamation du FC WATIGNY

La Commission,

- Après examen du dossier et après rapprochement des feuilles de matchs concernées
- Constate la participation de 2 équipiers "A" du 06/10/24 de l'AS OHIS en équipe "B" ce jour pour aucun autorisé
- - Décide de donner match perdu par pénalité à l'AS OHIS 2 pour attribuer le bénéfice de la rencontre au : FC WATIGNY sur le score de 3 buts à 0
- Rembourse le FC WATIGNY et porte les droits au compte du club fautif : AS OHIS

Le Président : **Cédric IBATICI**